

[Texte]

custodial interests of the future of the resource? Or is the only thing at your disposal really the kind of moral suasion you can bring to bear and/or—I would not want to use a term like “extortion”—their needs for financial resources to support their priorities so you can use that? Do you have any legal interventionist right, or in fact, in the final analysis, except on federal Crown lands, do they own the trees and they can do with them what they want?

Mr. Oberle: We have a number of different ways, and you have mentioned some of them. There is moral suasion and giving the benefit of expertise developed in the department over many years. We have the resources we are contributing to it, and we have identified a number of critical new elements that will have to be part of the resource development agreements or federal money will not flow. So we have a bit of a club there.

You are perhaps quite right: at the moment I do not have any kind of legal authority to move in and shut down a logging show in any of the provinces. But other departments of the federal government do—the Fisheries Act, for instance. From time to time there have been serious conflicts with federal authorities and we have moved in and charged companies. So there is some authority here, and of course some of the other departments may in future act on the advice of the Department of Forestry.

It is perhaps just my nature, but I am very confident that we can achieve everything we want to achieve through moral suasion, through co-operation, through contributing to the costs that are associated and the risks in shifting to more acceptable practices in our forests where they are not in existence now.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Minister.

Members of the committee, I would like some guidance in the way of a consensus with respect to the questioning following this opening round. I heard the consensus. I thought, at the beginning of the meeting that we would complete this formal 10-minute round and then the other members of the committee who had not participated would get 5 minutes each and then we would formalize the second round. Is that agreeable?

I have a request from Mr. Langlois, *le prochain, s'il vous plaît.*

Mr. Arseneault (Restigouche): I would think it would rotate from party to party until everyone has spoken. Once everyone has spoken, it would continue with one side.

Some hon. members: Agreed.

[Traduction]

province tolère des pratiques qui compromettent la conservation d'une ressource. Ou bien le seul moyen que vous avez à votre disposition est-il le genre de pressions morales que vous pouvez exercer ou encore—je ne voudrais employer le terme «extorsion»—mais l'exploitation de leurs besoins en ressources financières destinées à leurs priorités? Avez-vous légalement le droit d'intervenir ou bien en fait, à l'exception des terres de la Couronne, les provinces peuvent-elles faire ce qu'elles veulent étant donné qu'elles sont propriétaires de ces arbres?

M. Oberle: Il y a un certain nombre de moyens à notre disposition, et vous en avez mentionné quelques-uns. Nous pouvons exercer des pressions morales et les faire profiter des compétences que le ministère a acquises avec les années. Nous avons les ressources financières, de sorte que nous contribuons au processus et nous avons identifié un certain nombre de nouveaux éléments critiques qui devront faire partie des ententes de mise en valeur des ressources, sans quoi le gouvernement fédéral n'accordera pas sa participation financière. Nous avons donc en l'occurrence un bon moyen de pression.

Vous avez peut-être bien raison: pour l'instant nous n'avons pas légalement le pouvoir d'intervenir et de fermer une exploitation forestière dans quelque province que ce soit. Mais d'autres ministères du gouvernement fédéral ont ce pouvoir—par exemple en vertu de la Loi sur les pêcheries. De temps à autre il y a eu des conflits graves avec les autorités fédérales de sorte que nous sommes intervenus et que nous avons poursuivi les sociétés en question. Nous avons donc un certain pouvoir, et bien sûr certains autres ministères pourraient à l'avenir agir sur les conseils du ministère des Forêts.

C'est peut-être tout simplement dans ma nature, mais j'ai très bon espoir que nous parviendrons à accomplir tout ce que nous voulons accomplir par les pressions morales, par la coopération, par la participation aux coûts et aux risques inhérents à l'adoption de pratiques plus acceptables dans le domaine de l'exploitation forestière, dans les cas où ces pratiques ne sont pas encore en place.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Chers collègues, j'aimerais maintenant avoir votre consensus pour ce qui est des prochains tours de table. Au début de la réunion, si j'ai bien compris, il a été décidé qu'après un premier tour de table officiel au cours duquel dix minutes seraient accordées à chaque parti, on accorderait cinq minutes aux membres du Comité qui ne sont pas encore intervenus, ce qui constituerait le deuxième tour de table officiel. Est-ce que cela vous convient?

Monsieur Langlois aimerait intervenir. You will be next.

M. Arseneault (Restigouche): Je pense que les partis devraient pouvoir intervenir à tour de rôle jusqu'à ce que tous les membres aient pris la parole. Lorsque tous l'auront fait, on pourrait continuer avec un parti.

Des voix: D'accord.